Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

de la Ville de HOMECOURT (Meurthe-et-Moselle)

9 rue Georges Clemenceau

Séance du 26 février 2026 à 18 h 30

Convocation en date du 19 février 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 7
Conseiller absent : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Homécourt, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean TONIOLO, Maire de la ville.

Etaient présents : Mmes et MM : TONIOLO Jean – GRIVEL Lionel - ROVARIS Pascal – INNOCENTI Marie-Thérèse – CHIARELLI Cécile – VALENTI Romain – REGGIANINI Hervé – TONIOLO Philippe – RIBAU Michel - SEGAUX Sébastien – RAU Raymond – FERRARI Nadine – DISCONTIGNY Monique – GOETZ Magdalena – HAMM Corinne – HALFTERMEYER Patrick – PREUD'HOMME Adrien - WEISS Frédéric - VAQUANT Gérard – GIOVANNELLI Bernadette - FEUILLET Bruno.

Absents représentés : Mmes et MM : GIORGETTI Laurence représentée par CHIARELLI Cécile - MOCCHETTI Mireille représentée par GRIVEL Lionel – CHIARELLI Julie, représentée par TONIOLO Jean - MANGEL Christine représentée par REGGIANINI Hervé – VIDILI Mélissandre représentée par VALENTI Romain – INNOCENTI Amerigo représenté par GIOVANNELLI Bernadette – HARO Noam représenté par FEUILLET Bruno.

Absent non représenté : ALOUANE Yann

Secrétaire de séance : FERRARI Nadine

Délibération n° 2026-02-26-01/7.1 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Délibération n° 2026-02-26-01/7.1 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le rapporteur, Pascal ROVARIS, Adjoint au Maire délégué aux finances a exposé que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Vu les avis de la Commission finances du 18 février 2026 ainsi que du Bureau Municipal du 23 février 2026.

Il est rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport a donné lieu à un débat.

Ce débat est acté par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, à l'unanimité,

Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel le débat a eu lieu.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,
Pour extrait conforme, Homécourt, le 5 mars 2026

Le Maire,
TONIOLO Jean

MAIRIE DE HOMECOURT 54310

Le Secrétaire de séance,
FERRARI Nadine

MAIRIE DE HOMECOURT 54310

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

HOMÉCOURT
Ville à Vivre

RAPPORT 2026 D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

VILLE A VIVRE

Citoyenne
Culturelle
Dynamique
Ecologique
Solidaire
Sportive

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

SOMMAIRE

Préambule 6

PARTIE 1 : un contexte économique et politique incertain

1) Une croissance mondiale atone 7
2) Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants 8
3) Des taux d'intérêt durablement élevés 8
4) Evolution des dépenses et recettes de l'Etat 2025 9
5) La loi de finances 2026 10 à 11
   - 5.1 Objectif général du budget
   - 5.2 Principales mesures fiscales
   - 5.3 Mesures concernant les ménages
   - 5.4 Dépenses publiques et priorités
   - 5.5 Collectivités territoriales
   - 5.6 Mesures politiques et concessions importantes

6) Le sens global du budget 2026 et impact sur les collectivités 11 à 16
   - 6.1 Gel de la DGF et renforcement de la péréquation
   - 6.2 Abaissement du FCTVA abandonné
   - 6.3 Dispositif de lissage des recettes fiscales (DILICO)
   - 6.4 Verdissement de la fiscalité des déchets
   - 6.5 Une baisse des financements à prévoir
   - 6.6 Poursuite augmentation cotisation CNRACL

PARTIE 2 : Rétrospective financière 2020 / 2025 17

- Recettes et dépenses de fonctionnement
  - DGF 18
  - Impôts locaux 19
  - Charges de personnel 20
  - Evolution CAF brute et nette 21
  - Encours de la dette 22
- Recettes et dépenses de fonctionnement et investissement Vue par chapitre 23
- Résultats budgétaires et soldes financiers 24
- Les ratios financiers 25

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

- Les principaux investissements 2025 26
- Liste des Reste à réaliser 2025 28

PARTIE 3 : Gestion et structure de la dette

1) La structure actuelle de la dette communale 29 à 32
   1.1 Encours de dette et pluri annualité
   1.2 Les ratios de la dette
2) Simulation en cas de nouvel emprunt 33

PARTIE 4 : Orientations budgétaires 2026

Fonctionnement 34 à 37

Investissement 37 à 41

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB). Un DOB doit se tenir dans les collectivités dans le délai maximum de dix semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à vis de la population. Ce débat doit faire l'objet d'un rapport conformément à l'article L.5211-36 du CGCT.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En application de la loi NOTRé, pour les communes d'au moins 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

PREAMBULE

L'élaboration du présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte économique national et international marqué par des incertitudes persistantes, malgré des signaux de stabilisation progressive. Après plusieurs années de chocs successifs — crise sanitaire, tensions géopolitiques, inflation élevée — l'économie française évolue dans un environnement caractérisé par une croissance modérée et un ralentissement progressif de l'inflation, sans pour autant retrouver une dynamique pleinement soutenue.

Dans ce cadre, la loi de finances constitue l'instrument central de pilotage de la politique budgétaire de l'État. Elle fixe, chaque année, les grandes orientations en matière de dépenses et de recettes publiques, tout en traduisant les priorités nationales en faveur de la cohésion sociale, du soutien à l'activité économique, de la transition écologique et de la maîtrise des finances publiques. La trajectoire budgétaire définie par l'État s'inscrit également dans le respect des engagements européens de la France, impliquant une vigilance accrue sur l'évolution du déficit public et de l'endettement.

Le budget national reflète ainsi la recherche d'un équilibre délicat entre, d'une part, la nécessité de soutenir les ménages et les acteurs économiques face aux tensions conjoncturelles et, d'autre part, l'impératif de soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme. Les marges de manœuvre financières demeurent contraintes, appelant à une priorisation renforcée des politiques publiques et à une gestion rigoureuse de la dépense.

Dans ce contexte, le rapport d'orientation budgétaire vise à inscrire la stratégie financière de la collectivité en cohérence avec les orientations définies par la loi de finances, tout en tenant compte des spécificités locales et des enjeux propres au territoire. Il constitue un outil essentiel d'anticipation et de transparence, permettant d'éclairer les choix budgétaires à venir dans un environnement économique exigeant.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

PARTIE 1 – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE INCERTAIN

1) Une croissance mondiale atone et une économie française en demi-teinte

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Les trajectoires régionales demeurent contrastées : l'Allemagne reste pénalisée par la hausse des coûts de l'énergie et par les tensions industrielles, tandis que l'Espagne bénéficie encore du dynamisme de son secteur touristique et de l'apport des fonds européens.

Hors zone euro, les États-Unis voient leur croissance ralentir fortement (de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025), tandis que la Chine et l'Inde demeurent des moteurs, bien que la croissance chinoise s'essouffle (4,3 % attendus en 2026, contre 5,4 % en 2023).

À ces fragilités conjoncturelles s'ajoute une instabilité accrue des échanges internationaux. La hausse des tarifs douaniers et les tensions commerciales pèsent sur le commerce mondial : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'anticipe qu'une croissance des échanges de 0,9 % en 2025, avant un léger rebond à 1,8 % en 2026. Ces perspectives, incertaines et marquées par une volatilité accrue des marchés, renforcent le climat d'incertitude économique à moyen terme.

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de +0,6 % en 2025 et de +1 % en 2026.

Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la fragilité structurelle de l'économie française. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains.

L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux.

Si une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, la croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

la moyenne basse de la zone euro et une dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs.

2) Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée.

- En France, l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque Centrale Européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ :
- France d'environ **1,3 % à 1,7 %**
- Zone euro : environ **1,7 % à 1,9 %**
- Monde : environ **3 %+**

Bien sûr, ce sont des prévisions, donc sensibles aux prix de l'énergie, aux salaires, à la situation géopolitique ou au commerce mondial.

Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie.

Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

3) Des taux d'intérêt durablement élevés, un coût accru pour la dette publique et locale

Le retournement du cycle monétaire engagé en 2022 a profondément modifié l'environnement financier. Afin de contenir l'inflation, la Banque Centrale Européenne a porté ses taux directeurs à un niveau inédit depuis la création de l'euro.

Le taux de dépôt, qui était négatif en 2021, a culminé à 4 % en 2023 avant de refluer progressivement.

Pour 2026, le consensus actuel (BCE, économistes, marchés) est assez clair : on ne s'attend pas à une forte baisse ni à une forte hausse des taux, mais plutôt à une phase de stabilisation, avec éventuellement de petits ajustements selon l'économie.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

La BCE a déjà beaucoup baissé ses taux entre 2024 et 2025. Le taux de dépôt est autour de 2 % actuellement.

Beaucoup d'économistes anticipent ensuite une pause prolongée.

4) Evolution des dépenses et recettes de l'Etat en 2025

En 2025, la situation budgétaire de l'État s'est améliorée, principalement grâce à la hausse des recettes fiscales, alors que les dépenses ont été globalement stabilisées.

- Déficit de l'État 2025 : environ –124,7 milliards €
- Déficit 2024 : environ –156,3 milliards €

La baisse du déficit s'explique surtout par :

- une hausse des recettes fiscales,
- un contrôle plus strict des dépenses publiques.

Les recettes de l'État font apparaitre une hausse marquée.

  - 2024 : environ 348,9 milliards €
  - 2025 : environ 380,4 milliards €

La hausse provient surtout de la progression des recettes fiscales nettes (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA, etc.), d'une meilleure activité économique que prévu et de rentrées fiscales plus élevées.

Les dépenses de l'État sont globalement stables Dépenses du budget général :

  - 2024 : environ 443,4 milliards €
  - 2025 : environ 441,2 milliards €

Cela signifie alors une quasi-stagnation des dépenses, malgré certaines hausses (défense, charge de la dette), compensées par des économies ailleurs.

les collectivités ont eu recours à un endettement accru. La capacité moyenne de désendettement reste néanmoins contenue à 5,2 ans, niveau globalement maîtrisé mais qui masque des disparités importantes.

Ces disparités sont particulièrement visibles entre strates de collectivités. Les communes affichent un taux d'épargne brute de 14,8 %, tandis que celui des EPCI atteint 19,7 %. Toutefois, au sein du bloc communal, le nombre de collectivités

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

présentant une épargne nette négative et une capacité de désendettement supérieure à 12 ans est en augmentation. Globalement, la situation du bloc communal demeure favorable, mais certains signaux appellent à la vigilance.

À compter de 2026, les collectivités locales seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Outre la stabilisation annoncée des concours financiers de l'État (hors péréquation), plusieurs mécanismes risquaient de peser sur leurs équilibres budgétaires.

5) La loi de finances pour 2026

5.1) L'objectif général du budget 2026 de l'Etat

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte de fort déficit public et de pression européenne pour redresser les comptes.

Les objectifs principaux :

- Réduire le déficit public à environ 5 % du PIB en 2026 (contre ~5,4 % en 2025).
- Contenir la progression de la dépense publique.
- Stabiliser la dette tout en évitant un choc économique trop brutal.

Le déficit attendu reste élevé, autour de 132 milliards d'euros.

5.2) Les principales mesures fiscales (recettes)

➜ Hausse des prélèvements ciblés

- Contribution supplémentaire sur les grandes entreprises et les profits élevés.
- Mesures fiscales visant certains montages patrimoniaux (taxation de structures de holding).
- Maintien de la contribution minimale sur les très hauts revenus (taux minimum de 20 %).

Le redressement repose en partie sur des hausses d'impôts, surtout sur les entreprises et les hauts revenus.

5.3) Mesures concernant les ménages

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

- Indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+0,9 %).
- Indexation des APL sur l'inflation.
- Maintien de l'abattement de 10 % pour les pensions.

Objectif : éviter une hausse d'impôt automatique liée à l'inflation.

5.4) Dépenses publiques et priorités

- Maîtrise globale des dépenses

- Ralentissement de la hausse des dépenses de l'État.
- Certaines missions stagnent ou baissent.

- Priorités budgétaires

- Forte hausse du budget de la Défense (+6,5 Md€).
- Réduction ou ralentissement de certains programmes d'investissement (France 2030, Fonds vert).

5.5) Collectivités territoriales

- Participation des collectivités à l'effort de redressement (environ 2 Md€).

Concrètement :

- pression accrue sur la maîtrise des dépenses locales,
- enveloppes d'investissement moins dynamiques.

5.6) Mesures politiques et concessions importantes

Dans le contexte parlementaire :

- adoption via l'article 49.3 après échec des motions de censure.
- concessions sociales, dont le report de la réforme des retraites à 64 ans.

6) Le sens global du budget 2026 et l'impact sur les collectivités

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Le PLF 2026 se résume par :

- Priorité à la réduction du déficit
- Hausse ciblée des recettes plutôt que coupes massives
- Dépenses globalement contenues
- Défense et sécurité renforcées
- Collectivités mises à contribution

6.1) Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et renforcement de la péréquation

Sur la DGF (dotation globale de fonctionnement) en 2026, la situation est assez claire dans la version finalement adoptée du budget : il n'y a pas d'augmentation globale, mais plusieurs ajustements internes.

La DGF est maintenue au niveau de 2025, autour de 27,4 milliards d'euros.

N'étant pas indexée sur l'inflation, ce qui signifie qu'en euros constants elle baisse. En pratique : si l'inflation est de 2 %, votre pouvoir d'achat de DGF diminue d'environ 2 %.

Une redistribution interne favorise plus de péréquation

Même si l'enveloppe globale est stable :

- Les dotations de solidarité augmentent :
    - DSU (urbain) : +140 M€
    - DSR (rural) : +150 M€

La DGF sert clairement de variable d'ajustement :

- l'État demande un effort global aux collectivités (≈ 2 à 2,5 Md€).
- la stabilité de la DGF évite une baisse visible, mais ne compense pas la hausse des coûts.

6.2) L'abaissement de la compensation du FCTVA abandonné

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une attribution versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Il avait été prévu dans la loi de finances initiale deux modifications : la suppression du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) afférent aux dépenses de fonctionnement d'une part, et l'abaissement du taux de compensation du FCTVA en investissement de 16,40 % à 14,85 % d'autre part.

Cependant, la dernière version adoptée abandonne ces dispositions en maintenant le FCTVA à 16,404 % et au bénéfice également des dépenses de fonctionnement pouvant y prétendre.

6.3) Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Le DILICO a été instauré par la loi de finances pour 2025 à hauteur de 1 Md €.

Le dispositif DILICO est un point technique mais important de la loi de finances 2026 pour les collectivités.

Il est un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales.

C'est un mécanisme créé récemment pour atténuer les variations trop fortes des recettes fiscales locales notamment celles liées à des impôts économiques très sensibles à la conjoncture (TVA, CVAE compensée…).

Quand certaines recettes fiscales progressent fortement ou dépassent une trajectoire jugée « normale », une partie de cette hausse est mise en réserve ou écrêtée temporairement afin de contribuer à l'équilibre des finances publiques ou de lisser les effets de cycle.

L'objectif est d'éviter que les collectivités bénéficient pleinement de recettes conjoncturelles exceptionnelles tout en évitant des baisses brutales ensuite.

Cette contribution n'est pas une baisse directe de dotation mais un prélèvement sur les recettes fiscales jugées dynamiques.

S'il était également orienté vers les communes dans le projet de loi initial, il concerne surtout les régions, départements, intercommunalités à forte dynamique fiscale.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Cependant, l'exonération des communes de ce dispositif pourrait ne pas convenir au conseil constitutionnel par le risque juridique d'exclusion d'une catégorie de collectivités.

Dans le budget 2026, le dispositif est maintenu et prolongé ;

- il représente environ 700 à 750 M€ d'effort global demandé aux collectivités.

Pour la commune, donc pas de prélèvement direct avec cependant un impact indirect via l'OLC avec une éventuelle moindre redistribution financière intercommunale.

En pratique, le DILICO n'est pas aujourd'hui le principal facteur de tension budgétaire pour les communes. La stagnation de la DGF et la hausse des charges ont un effet bien plus visible.

6.4) Verdissement de la fiscalité sur les déchets

Le "verdissement des déchets" dans la loi de finances 2026 ne correspond pas à une nouvelle politique isolée, mais surtout à un renforcement d'un levier fiscal existant, destiné à orienter les collectivités vers moins d'enfouissement et plus de tri, recyclage et valorisation.

Dans le cadre du PLF 2026, le verdissement consiste à rendre plus coûteux les modes de traitement les moins vertueux (enfouissement et, dans une moindre mesure, incinération), afin d'inciter à :

- réduire les déchets à la source,
- développer le tri et le recyclage,
- valoriser les biodéchets,
- favoriser l'économie circulaire.

Le principal outil est la **TGAP déchets (Taxe générale sur les activités polluantes)**, fixée par les lois de finances.

La mesure centrale est la hausse progressive de celle-ci mais plus modérée que celle prévue initialement :

* Enfouissement (stockage)

- +4 €/tonne chaque année à partir de 2026
- objectif : environ **85 €/tonne en 2030** (contre 65 €/t en 2025)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

* Incinération

- +1 €/tonne/an pour les installations performantes
- hausse plus forte pour les moins performantes

Ces mesures ont pour logique de créer un écart de coût entre élimination et recyclage avec des objectifs environnementaux :

- réduire fortement l'enfouissement des déchets ménagers,
- atteindre les objectifs de la loi AGEC (économie circulaire),
- favoriser la valorisation matière plutôt que la simple élimination.

La TGAP est utilisée comme outil incitatif : plus on enfouit ou incinère, plus cela coûte.

Cela a nécessairement des effets budgétaires pour les collectivités avec une hausse progressive du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, une pression à la hausse sur le coût du service déchets (TEOM ou REOM).

Les collectivités supportent déjà l'essentiel de la TGAP déchets (indirectement via les syndicats ou opérateurs).

Le projet initial évoquait aussi :

- une taxe sur certains emballages plastiques,
- un verdissement fiscal plus large.

Mais certaines mesures ont été supprimées ou atténuées lors des débats parlementaires.

Le "verdissement des déchets" en 2026 signifie surtout une augmentation progressive du coût de l'enfouissement et de l'incinération pour forcer la transition vers le tri et la valorisation.

Ce n'est pas une nouvelle compétence pour les communes, mais une pression financière croissante qui rend indispensable :

- la réduction des déchets résiduels,
- le tri des biodéchets,
- et l'optimisation des flux de recyclage.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

6.5) Une baisse des financements à prévoir

Dans ce contexte budgétaire et la baisse des moyens des organismes financeurs, il est à prévoir une baisse des subventions potentielles dans le cadre des projets d'investissement.

Le Gouvernement proposait d'ailleurs de fusionner la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au sein d'une nouvelle dotation : le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) qui faisait craindre un saupoudrage des crédits.

Certaines collectivités ont déjà gelé leurs crédits pour 2026 en adoptant une « année blanche » dans leur financement.

6.6) Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Il est important de préciser que le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales continuera de s'appliquer en 2026.

Il prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1er janvier 2025 et le 1er janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %. Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

PARTIE 2 : RETROSPECTIVE FINANCIERE 2020/2025

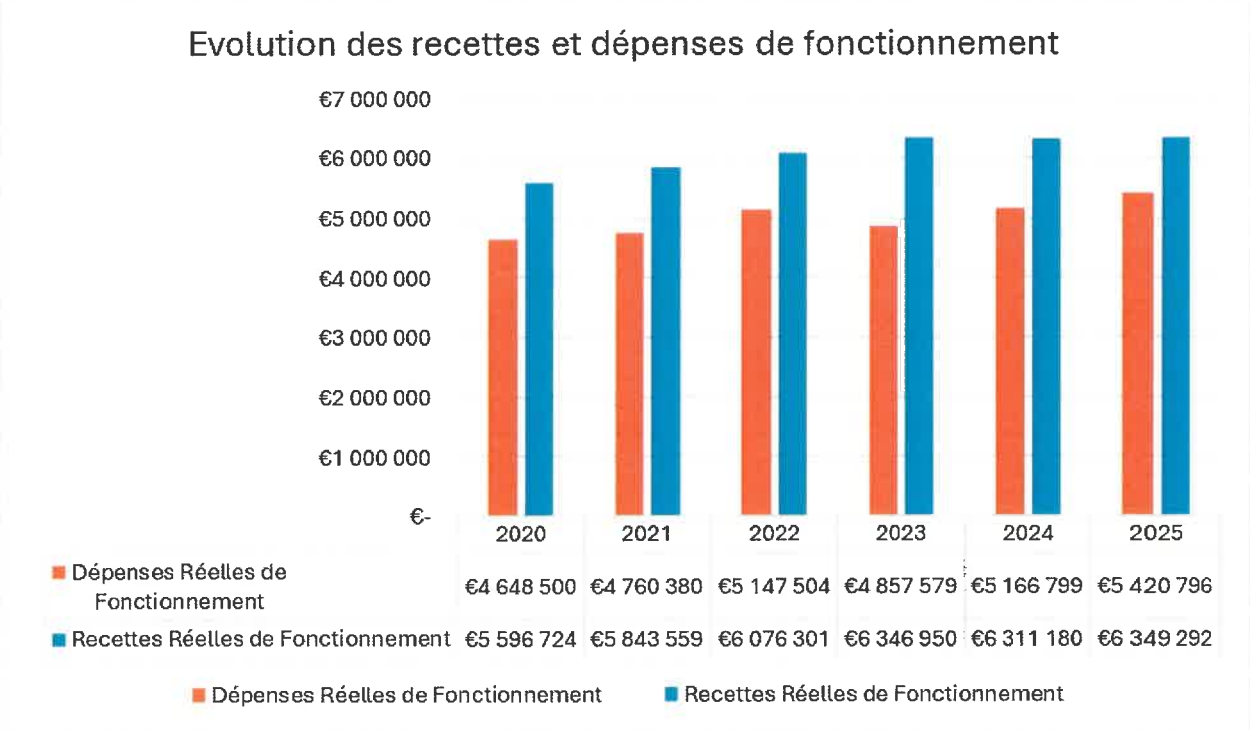

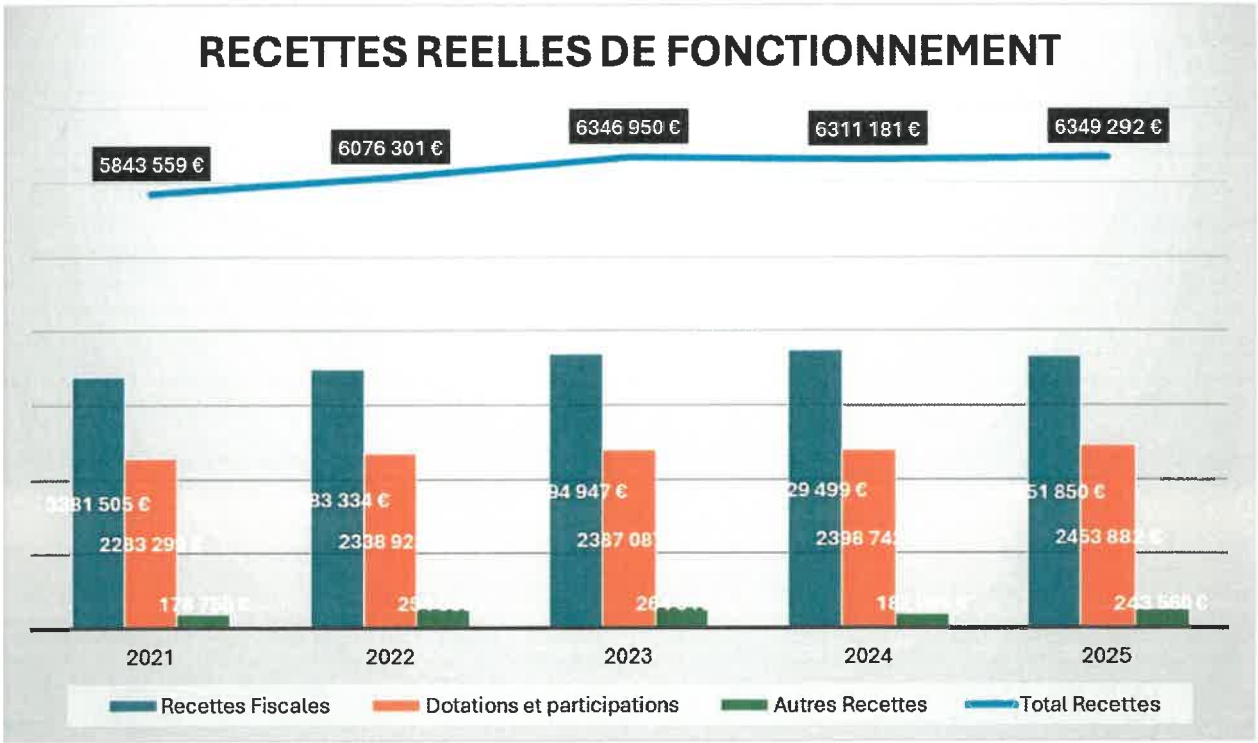

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Nous constatons que nos recettes de fonctionnement stagnent depuis 3 ans. Ceci est dû principalement à deux facteurs :

- Baisse de certaines « dotations et participations de l'Etat ».

  En effet, si notre dotation majeure (DGF) connait une hausse annuelle régulière (+ 40 000€), d'autre participations de l'Etat ont connu récemment une baisse importante (tel est le cas notamment de la DCRTP qui est passé d'un montant traditionnel de 100 184 € en 2023 à 97 945 € en 2024 pour chuter à 57 359 € en 2025).

  En 2025 la hausse de notre DGF a donc été neutralisée par la baisse du montant perçu au titre de la DCRTP.

- Une période de désinflation couplée à une baisse du taux communal de la Taxe Foncière (moins 3 points en 3 ans), ce qui impacte logiquement le produit issu des impôts locaux.

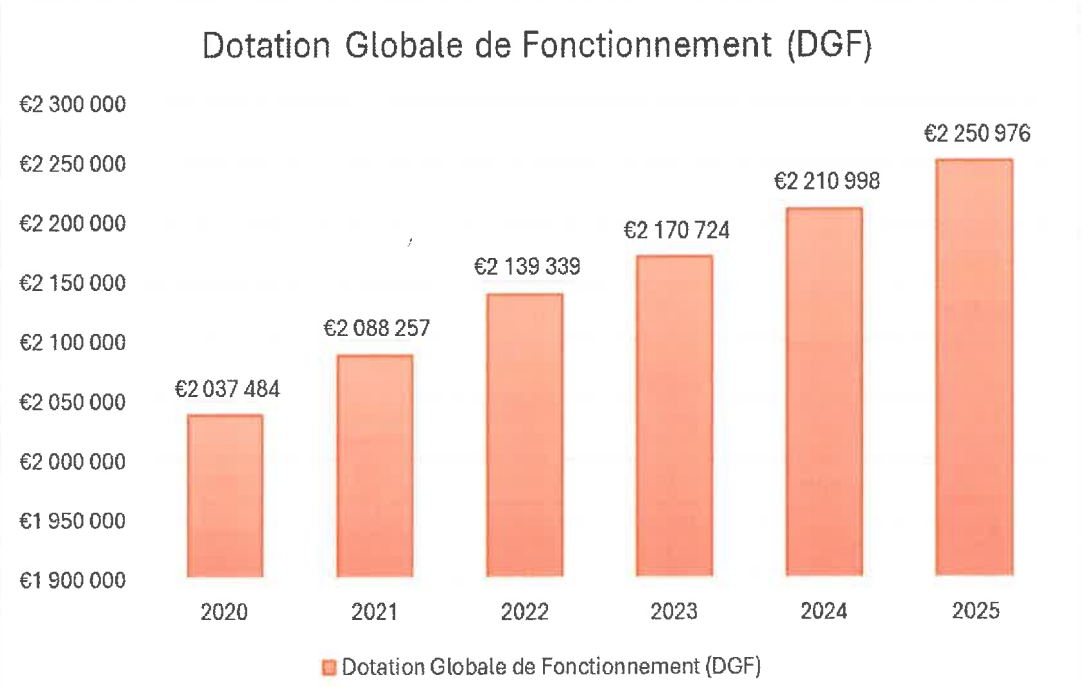

La DGF connait une hausse annuelle régulière depuis 2018 d'environ 40 000 €. Elle est due aux mécanismes de péréquation à destination des communes dites « défavorisées »

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

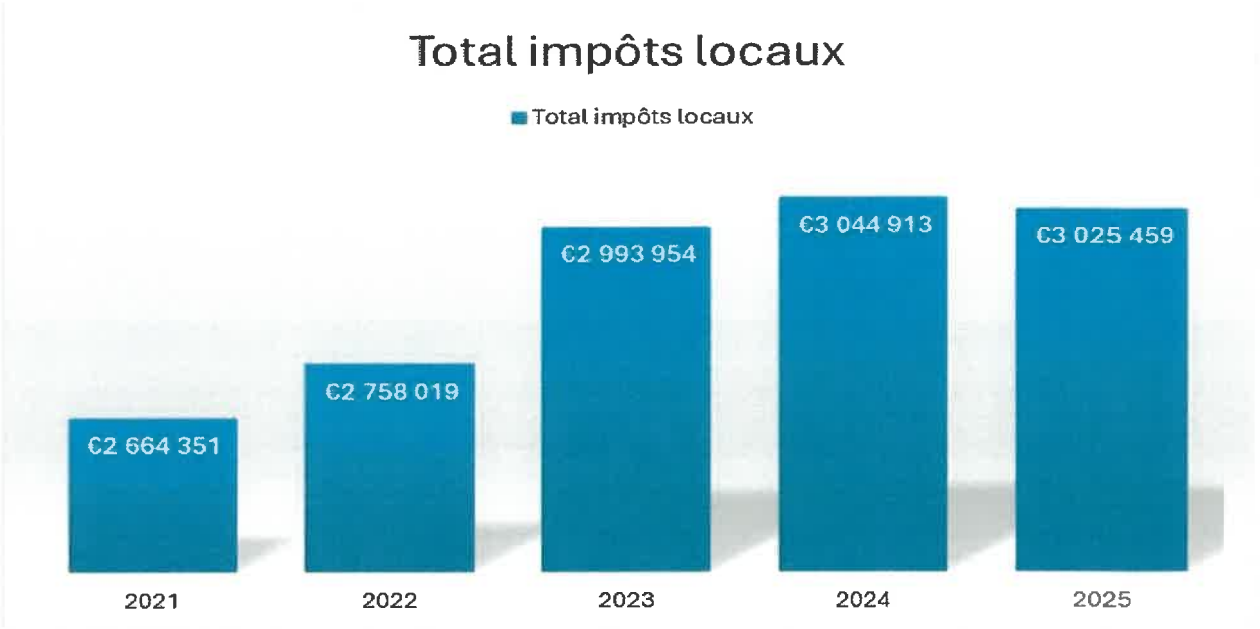

Il est constaté un « plafonnement » des recettes liées aux impôts locaux. Cette stagnation est due d'une part à la période de désinflation existante depuis 2 ans et d'autre part à la triple baisse consécutive du taux communal d'un point. (Taux communal à 44,87% en 2022, puis 43,87% en 2023, 42,81% en 2024 et enfin 41,87% en 2025).

Rappelons que le produit de la taxe foncière représente à lui seul plus de 97 % du produit total de nos impôts locaux.

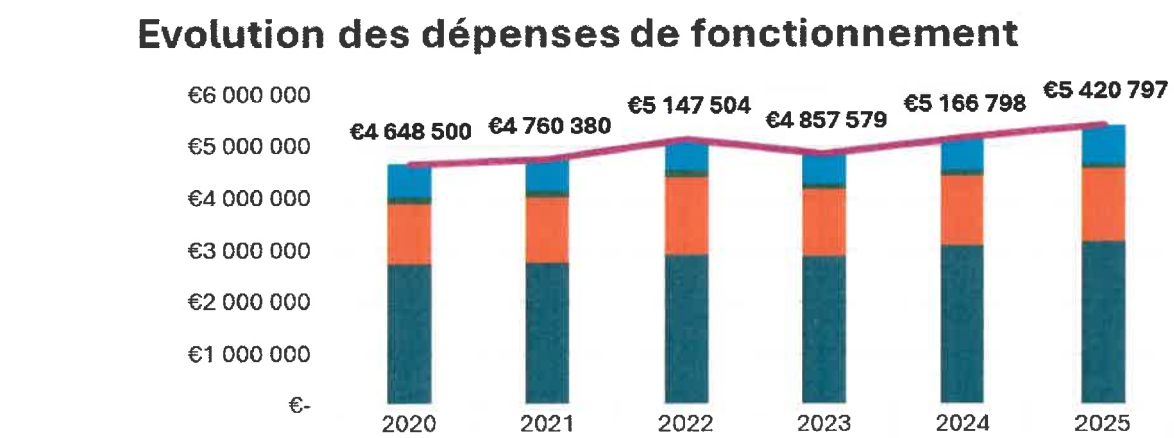

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres charges	€634 934	€630 185	€621 487	€578 238	€631 381	€758 218
66 Intérêts de la dette	€136 425	€128 755	€127 222	€117 369	€102 848	€89 354
011 Charges courantes	€1 143 533	€1 252 316	€1 492 233	€1 294 370	€1 352 800	€1 408 813
012 Masse salariale	€2 733 608	€2 749 124	€2 906 562	€2 867 602	€3 079 769	€3 164 412
Total dépenses de fonctionnement	€4 648 500	€4 760 380	€5 147 504	€4 857 579	€5 166 798	€5 420 797

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

- Augmentation des charges de personnel
  - En 2024, des départs non remplacés immédiatement
  - des demi-traitements de salaires n'existant plus en 2025
  - Augmentation des heures supplémentaires
  - Recrutement en urbanisme sur toute l'année 2025 et en sous-effectif fin 2024 et à des salaires non identiques
  - recrutement ASVP en « tuilage » avec Cheffe de Police municipale
  - Augmentation cotisation CNRACL de 3 points sur cotisations patronales (de 31,65 à 34.65 %) : +40 000 euros à l'année.
  - Glissement vieillesse Technicité (GVT) : augmentation mécanique des indices de traitement (avancée d'échelon, avancement de grade…)
  - …

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnaires	57	57	54	57	59	60
Contractuels	16	20	16	15	12	15
Apprentis	1	1	3	4	2	1
Effectif ETP	58	63	64	64	65	66
Effectif total	74	78	73	76	73	76

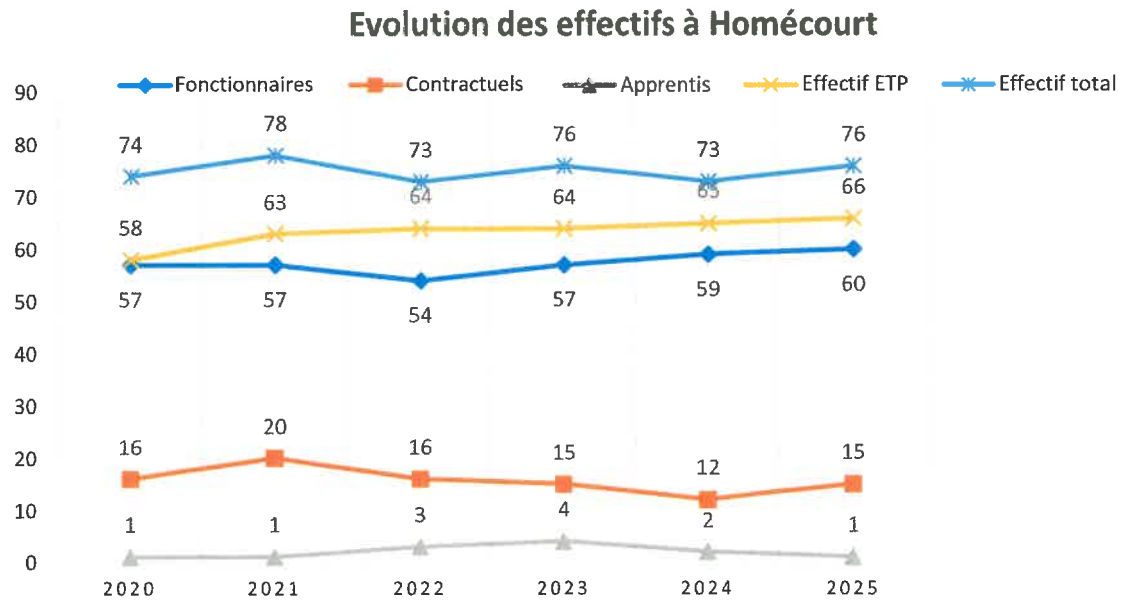

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

- Hausse quasi linéaire des charges courantes (chapitre 011 + chapitre 65), liée notamment à l'inflation nationale à laquelle nous n'échappons pas mais également due à des choix politiques affirmés (soutien appuyé au tissu associatif, développement des manifestations…)

La stagnation des recettes de fonctionnement, couplée à une hausse des dépenses de fonctionnement génère automatiquement une réduction de l'autofinancement (effet entonnoir visible sur le graphique ci-dessous).

Cependant, nos niveaux de CAF brute et nette demeurent très corrects.

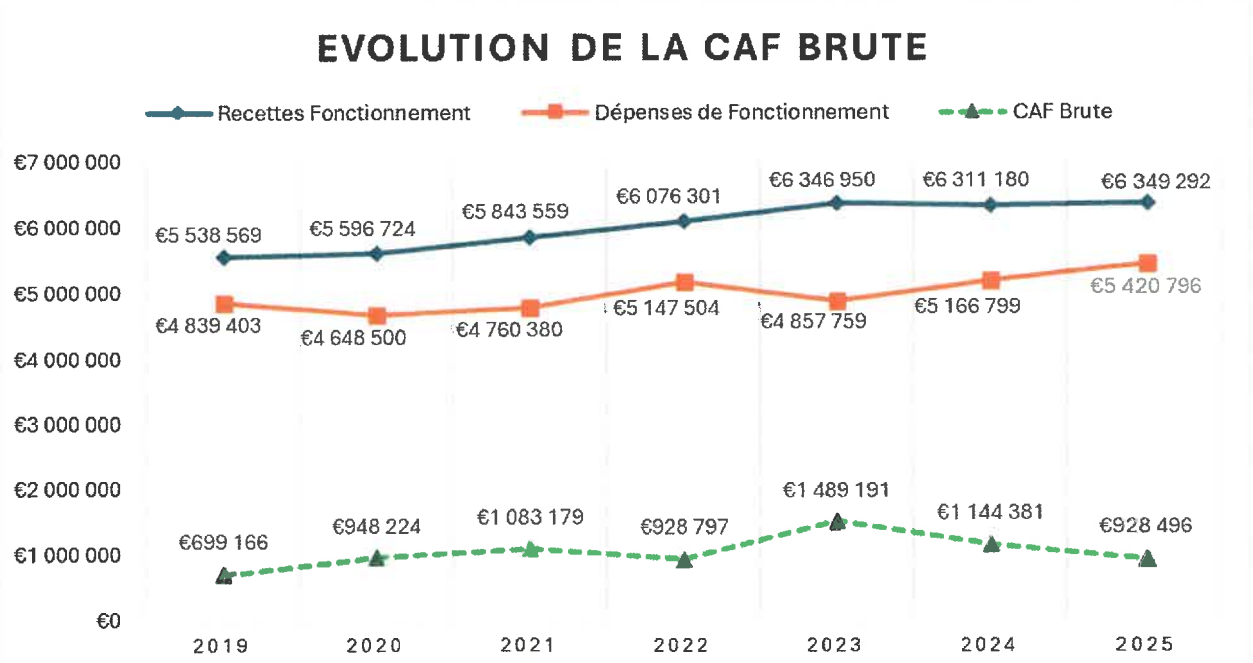

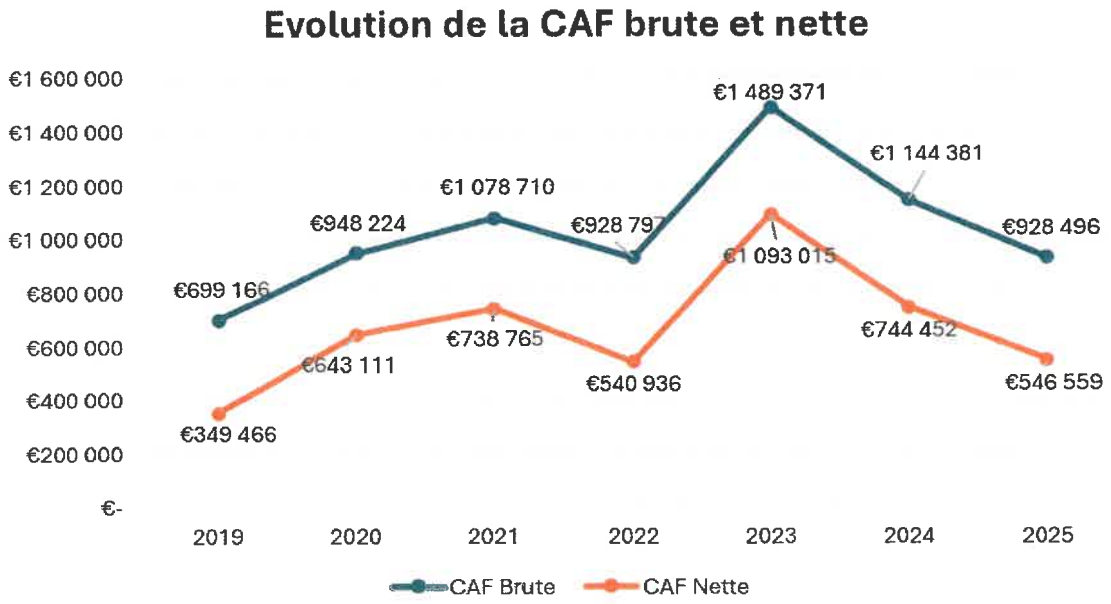

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

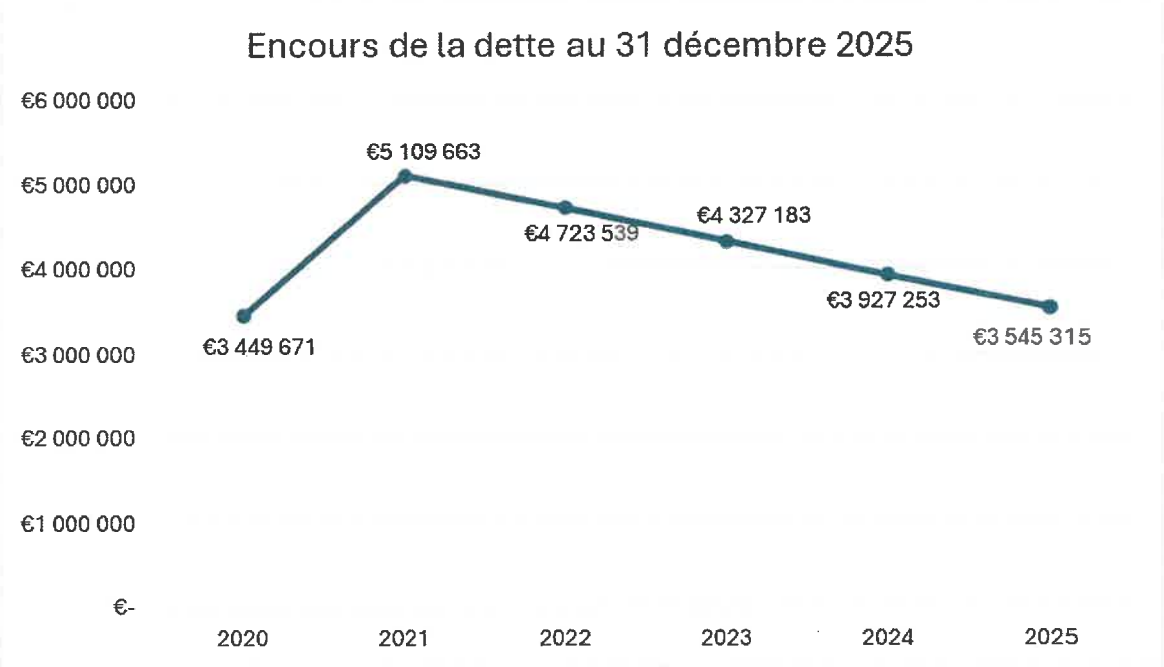

Malgré l'emprunt de 2 Millions contracté en 2021, nous constatons sur l'année 2025 le niveau de l'endettement identique à celui de 2020.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Recettes de fonctionnement 2025	BP 2025	DM N°1	TOTAL PREVU 2025	REALISE 2025
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté	1 520 777,68	-	1 520 777,68	- €
Chap 042 Opérations d'ordre entre section (plus value)	0,00	-	-	274,38 €
Chap 013 Atténuations de charges	6 000,00	12 000,00	18 000,00	8 270,39 €
Chap 70 Produits des services	92 393,00	6 025,00	98 418,00	101 037,66 €
Chap 73 Impôts et taxes	3 626 824,29	35 000,00	3 661 824,29	3 651 850,37 €
Chap 74 Dotations et participations	2 372 347,00	52 416,62	2 424 763,62	2 453 882,02 €
Chap 75 Autres produits de gestion courante	109 615,00		109 615,00	133 950,56 €
Chap 76 Produits financiers	5,00		5,00	26,98 €
Chap 77 Produits exceptionnels	4 674,00	6 375,00	4 674,00	13 721,74 €
TOTAL € Recettes Fonctionnement 2025	7 732 635,97	111 816,62	7 844 452,59	6 363 014,10
TOTAL Recettes Réelles 2025 (Tout sauf 002 et 77 et 042)	6 207 184,29	105 441,62	6 319 000,91	6 349 292,36

Dépenses de fonctionnement 2025	BP 2025	DM N°1	TOTAL	REALISE 2025
Chap 011 Charges à caractères général	1 481 917,78		1 481 917,78	1 408 812,80 €
Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés	3 311 000,00	- 115 000,00	3 196 000,00	3 164 411,53 €
Chap 014 Atténuations de produits	38 377,00		38 377,00	38 377,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	756 776,44		756 776,44	719 840,80 €
Chap 66 Charges financières (intérets d'emprunt)	97 955,24		97 955,24	89 353,86 €
Chap 67 Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00	- €
Chap 68 Dotations aux provisions	3 000,00		3 000,00	628,96 €
Chap 042 Opérations d'ordre (Amortissements)	187 500,00		187 500,00	173 409,75 €
Chap 023 Virement à la section d'investissement	1 851 109,51	226 816,62	2 077 926,13	- €
TOTAL € Dépenses Fonctionnement 2025	7 732 635,97	111 816,62	7 844 452,59	5 594 834,70
TOTAL Dépenses Réelles 2025 (Tout sauf 67,68,042 et 023)	5 686 026,46	-115 000,00	5 571 026,46	5 420 795,99

Recettes d'investissement 2025	BP 2025	DM N°1	TOTAL PREVU 2025	REALISE 2025
Chap 041 Opérations d'ordre dans la section	10 000,00 €		10 000,00 €	- €
Chap 040 Opérations d'ordre (Amortissements)	187 500,00 €		187 500,00 €	173 409,75 €
Chap 021 Virement à la section d'investissement	1 851 109,51 €	226 816,62 €	2 077 926,13 €	- €
Chap 10 Dotations, Fonds divers et réserves	1 333 784,83 €	28 551,66 €	1 362 336,49 €	1 357 756,87 €
Chap 024 Produits des cessions	0,00 €		0,00 €	- €
Chap 13 Subventions d'investissement	381 202,61 €	85 228,00 €	466 430,61 €	294 031,72 €
Compte 4541201	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
	0,00 €			
Total € Recettes d'investissement 2025	3 763 596,95	344 596,28	4 108 193,23	1 825 198,34 €

Dépenses d'investissement 2025	BP 2025	DM N°1	TOTAL	REALISE 2025
Compte 001 Solde d'exécution reporté	825 429,10		825 429,10	- €
Chap 040 Opérations d'ordre entre sections (plue value)	0,00		0,00	274,38 €
Chap 041 Opérations d'ordre dans la section	10 000,00		10 000,00	- €
Chap 16 Emprunts et dette (emprunts en capital)	383 000,00		383 000,00	381 937,84 €
Chap 20 Immobilisations Incorporelles	11 850,00		11 850,00	2 175,00 €
Chap 21 Immobilisations Corporelles-*Travaux principaux*	1 420 848,51	305 702,92	1 726 551,43	1 584 899,05 €
Chap 23 Immobilisations en cours-*Projets LED et Salle*	1 083 969,34	34 893,36	1 118 862,70	113 272,33 €
Compte 4541101	0,00	4 000,00	4 000,00	3 276,00 €
Chap 204 Subventions d'équipement versées	28 500,00		28 500,00	10 500,00 €
Total € Dépenses d'investissement 2025	3 763 596,95	344 596,28	4 108 193,23	2 096 334,60

TOTAL € RECETTES BUDGET 2025	11 496 232,92	456 412,90	11 952 645,82	8 188 212,44 €
TOTAL € DEPENSES BUDGET 2025	11 496 232,92	456 412,90	11 952 645,82	7 691 169,30

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 : Certifié exécutoire le 06/03/2026

LES RESULTATS BUDGETAIRES ET SOLDES FINANCIERS

	Compte Administratif 2025	Compte Administratif 2024	Compte Administratif 2023	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2020
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	**6 349 292 €**	**6 311 180 €**	**6 346 950 €**	**6 076 301 €**	**5 843 559 €**	**5 596 724 €**
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	**5 420 796 €**	**5 166 799 €**	**4 857 579 €**	**5 147 504 €**	**4 760 380 €**	**4 648 500 €**
Dont charges de personnels (chap 012)	*3 164 412 €*	*3 079 769 €*	*2 867 602 €*	*2 906 562 €*	*2 749 124 €*	*2 733 608 €*
Poids des charges de personnel / DRF (Ratio 7)	*58,38%*	*59,61%*	*59,03%*	*56,47%*	*57,75%*	*58,81%*
Poid que représente les charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement						
Dont Intérêts de la dette (compte 66111)	*89 354 €*	*105 884 €*	*117 369 €*	*127 000 €*	*128 755 €*	*136 425 €*
Taux de rigidité des charges structurelles	*51,25%*	*50,48%*	*47,03%*	*49,92%*	*49,25%*	*51,42%*
poids que représente la part des charges de personnel+ intérêts d'emprunt par rapport à nos RRF						
CAF brute ou Epargne brute:	**928 496 €**	**1 144 381 €**	**1 489 371 €**	**928 797 €**	**1 078 710 €**	**948 224 €**
Différence entre Recettes Réelles et Dépenses Réelles de fonctionnement (Ou excédent/richesse qui découle de la différence entre les encaissements et les décaissements nécessaires pour faire fonctionner notre activité)						
Taux de CAF brute ou Taux d'Epargne brute	*14,62%*	*18,13%*	*23,47%*	*15,28%*	*18,46%*	*16,94%*
% des recettes réelles de fonctionnement que la ville peut utiliser pour rembourser en capital la dette et réaliser des investissements						
Encours de dette au 31/12	3 545 315 €	3 927 253 €	4 327 183 €	4 723 539 €	5 109 663 €	3 449 671 €
Emprunt réalisé					2 000 000 €	
Capacité de désendettement	*3,82*	*3,43*	*2.91*	*5.09*	*4.74*	*3.64*
(Encours de la dette / Epargne brute)						
Ratio d'endettement	*55,84%*	*62,23%*	*68,18%*	*77,74%*	*87,44%*	*61,64%*
(Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement)						
capital de la dette remboursé sur N (chap 16)	381 938 €	399 930 €	396 356 €	387 861 €	339 945 €	305 113 €
CAF nette ou épargne nette	**546 559 €**	**744 452 €**	**1 093 015 €**	**540 936 €**	**738 765 €**	**643 111 €**
CAF brute moins le remboursement annuel de la dette en capital, soit l'autofinancement net pouvant être affecté à des dépenses d'équipement						
Taux de CAF nette ou Taux d'Epargne nette	*8,61%*	*11,80%*	*17,22%*	*8,90%*	*12,64%*	*11,49%*
% des recettes réelles de fonctionnement que la ville peut utiliser directement pour réaliser des investissements						
Dépenses d'équipement payées sur N (Chap 20, 204, 21 et 23)	**1 710 846 €**	**1 981 200 €**	**1 509 149 €**	**1 363 927 €**	**1 124 498 €**	**593 683 €**
Dépenses du Chapitre 21	1 584 899 €	1 315 896 €	1 040 796 €	1 306 984 €	1 109 793 €	593 683 €
Résultat cumulé définitif du compte administratif (Si Excédent, il est reporté en N+1 au compte 002 en recette	**1 075 132 €**	**1 520 778 €**	**560 004 €**	**200 150 €**	**491 348 €**	**559 763 €**

Copie pour impression)
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

Pour les communes de + 3500habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité,

LES RATIOS COMMUNAUX	Homécourt - Données 2025	Moyenne : Communes métropolitaines de 5 000 à 10 000 habitants (chiffres 2024)	Moyenne : Communes ni touristiques ni de montagne de 3500 à 10 000 habitants (chiffres 2024)
Ratio 1 : Dépenses Réelles de Fonctionement (DRF)/population	**858 €**	1 092 €	981 €
Ratio 2 : Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée)	**520 €**	621 €	542 €
Ratio 2bis : (Produit des impositions directes+Fiscalité reversée) /population	**564 €**	792 €	710 €
Ratio 3 : Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)/population	**1 005 €**	1 311 €	1 173 €
Ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement /population	**270 €**	413 €	372 €
Ratio 5 : Dette/population	**561 €**	768 €	666 €
Ratio 6 : DGF/population	**356 €**	159 €	154 €
Ratio 7 : Dépenses de personnel /DRF (coeff de rigidité)	**58,4%**	56,5%	56,1%
Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant (MAC) soit DRF + Remboursement de la Dette / RRF (si ratio supérieur à 100% veut dire recours à l'emprunt)	**91,4%**	89,7%	89,7%
Ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement /RRF (Taux d'équipement)	**26,8%**	31,5%	31,7%
Ratio 11 : Dette/RRF (Taux d'endettement)	**55,8%**	58,6%	56,8%

Source: DGCL - Données DGFIP

Revenu fiscal de référence par habitant à Homécourt : 12 097 €

Revenu fiscal de référence par habitant des communes de 5 000 à 9 999 hbts : 18 518 €

Part des ménages fiscaux imposés sur le revenu à Homécourt: 36 %

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2025

1 710 846 € de travaux et d'achats d'équipements réalisés sur l'exercice 2025 dont notamment :

- **47 831 € pour la finalisation des travaux du parc EP de la Commune** *(Total du projet environ 1 136 010 € TTC, financé par 800 000 € d'emprunt et environ 325 000 € de subventions).*
  Ce projet d'envergure (1 100 points lumineux passés en « LED ») a permis de générer 70% d'économie d'énergie, faisant passer la consommation annuelle sur le parc de l'éclairage public d'environ 700 Mwh à 260 Mwh)

- **601 593 € de travaux de voirie** (dont 434 569 € pour la finalisation de la rue Barbusse et de ses abords, 69 188 € pour la Rue Paul Eluard, 26 482 € pour la rue Erckmann Chatrian…)

- **186 193 €** pour la future salle polyvalente (dont 2 achats de terrain pour 120 075,42€, création d'un accès carrossable pour 23 293€ et le reste en études diverses)
  (Soit 197 161€ de dépenses depuis 2021 et 90 194€ d'engagement encore en attente, soit un total de 287 355€ depuis 2021)

- **298 666 € d'aménagement d'aires de jeux, de terrain multi-sport et de vergers…),** dont 166 494 € pour la création d'un multisport à la Gare, 76 957 € pour l'aménagement du City Stade de la Grande Fin, 17 811 € pour l'aménagement du verger avenue Mitterrand, 15 596 € pour la rénovation du City stade rue du Boucau.

- **138 376 €** de divers travaux d'aménagement dans les écoles de la Ville (Dont notamment 62 061 € pour l'isolation de la façade de l'école Triolet).

- **102 189 €** pour la requalification de la rue de la Commune de Paris (démolition du n°19 à 46 926 €, renforcement du terrain aux abords du n°19 à 30 576 €, fourniture et pose d'un garde corps 12 780 € …)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

- **25 393 €** pour la poursuite du déploiement de la vidéo-protection (200 000 € depuis 2021)

- **10 500 €** au titre des aides allouées aux administrés pour la rénovation de leurs façades (25 500€ depuis le début du dispositif (15 dossiers)).

Il faut noter qu'en supplément des 1 710 846 € dépensés sur l'exercice 2025, il demeure 244 660,02 € de travaux engagés juridiquement sur 2025 qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement (Restes à Réaliser).

La liste exhaustive de ces « restes à réaliser » vous est présentée dans le tableau ci-dessous :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

LISTE DES RESTES A REALISER 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VILLE D'HOMECOURT

Comptes et Services	CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles	Restes à Réaliser 2025	Engagement juridique	Date signature de l'engagement juridique
21311	Bâtiments administratifs (Mairie)	361,20 €		
TEC/MAIRIE	Remplacement batterie (BAES) en Mairie (WETZEL)	361,20 €	*Devis 0311125D (Signé)*	*15/12/2025*
21312	Bâtiments scolaires	8 462,62 €		
TEC/ECOLE	Capteurs sur chauffage dans les 6 écoles (VEOLIA)	3 594,22 €	*Devis n° 022 P5 V2 (signé)*	*10/02/2025*
TEC/ECOLE	Pavé LED dans les écoles (BATIPRO)	2 280,00 €	*Devis n°26/011539 (Signé)*	*15/12/2025*
TEC/MATCAS	Conformité bloc de secours (BAES) dans les ecoles (VETZEL) CASANOVA	754,80 €	*Devis 031125G (Signé)*	*15/12/2025*
TEC/MATDEF	Conformité bloc de secours (BAES) dans les ecoles (VETZEL) DEFAUT	160,80 €	*Devis 031125F (Signé)*	*15/12/2025*
TEC/MATDEF	Remplacement Sirènes école DEFAUT (VETZEL)	528,00 €	*Devis 041225K (Signé)*	*15/12/2025*
TEC/ECOBAR	Conformité bloc de secours (BAES) dans les ecoles (VETZEL) BARBUSSE	484,80 €	*Devis 031125H (Signé)*	*15/12/2025*
TEC/MATDEF	Coupe d'un arbre (celui tombé prêt de Defaut) on le met ici (TECHNIGAZON)	660,00 €	*Devis n°26-01 DG452 (Signé)*	*15/12/2025*
21314	Bâtiments culturels et sportifs	23 256,05 €		
TEC/COMPSO	Mise à niveau des buts du Terrain B (FASSOTTE)	6 540,00 €	*Devis n° DEV-2025-0156 (signé)*	*25/08/2025*
TEC/COMPSO	Etanchéité joints de dilatation tribune stade (EBI)	9 391,25 €	*Devis n° 05-201-25 (signé)*	*22/09/2025*
TEC/COMPSO	Remplacement BAES Stade (VETZEL)	844,80 €	*Devis 031125I(Signé)*	*15/12/2025*
TEC/COMPSO	Parre BALLON terrain B (FASOTTE)	6 480,00 €	*Devis n° DEV-2025-0157 (signé)*	*18/12/2025*
21318	Autres bâtiments publics	21 001,30 €		
TEC/BATJAU	Mise en conformité incendie du bâtiment Jaurès (GAUBIN)	11 607,60 €	*Devis n° E/3168 (Signé)*	*08/12/2025*
TEC/CTM	Remplacement batterie (BAES) au CTM (WETZEL)	163,20 €	*Devis 031125E (Signé)*	*15/12/2025*
TEC/VILPLU	Remplacement batterie (BAES) à Ville Plurielle (WETZEL)	320,40 €	*Devis 031125F (Signé)*	*15/12/2025*
TEC/BATJAU	Conformité bloc de secours (BAES) à JAURES (WETZEL)	1 479,60 €	*Devis 031125K (Signé)*	*15/12/2025*
TEC/LOGTRI	Mise en conformité electrique Logement Triolet (Ancien BATANI) SECURITECH Wx pour avril	7 430,50 €	*Devis 00002081 (Signé)*	*15/12/2025*
21351	Installations générales bâtiments publics	20 340,00 €		
TEC/PASSMAIRIE	Maitrise œuvre (VIAPONTEM) pour dossier subventions sur opération de la passerelle	19 140,00 €	*Dels n°425 (Signé)*	*01/12/2025*
TEC/PASSMAIRIE	GEODATIS (Plan Passerelle) (Facture arrivée)	1 200,00 €	*Devis n° DNY2025-1202 (Signé)*	*30/12/2025*
2152	Installations de voirie	19 380,00 €		
TEC/VOIRIE	Etude faisabilité technico-financiere requalif rue St chamont + Haumont (CK-IN FRA)	4 560,00 €	*Contrat 2025-09-22 (Signé)*	*07/10/2025*
TEC/VOIRIE	Etide faisabilité requalif rue Carnot (CK Infra)	3 360,00 €	*Contrat 2025-09-24 (Signé)*	*07/10/2025*
TEC/VOIRIE	Etude faisabilité aménagement stationnement rue des cités (Ck Infra)	3 000,00 €	*Contrat 2025-09-24B (Signé)*	*07/10/2025*
TEC/VIDEO	Raccordement fibre pour caméra Phase3 (ORNE THD) C 25 à 28 + C36	7 200,00 €	*Devis n° DEV 1515 (Signé)*	*28/02/2025*
TEC/FORET	Coupe d'un arbre au square de la Résistance (Avenue Rep) (TECHNIGAZON)	1 260,00 €	*Devis n°25-10-DG027 (Signé)*	*15/12/2025*
21831	Matériel informatique scolaire	1 779,60 €		
SCO/ECOBAR	Installation ENI 65 pour BARBUSSE (SIE)	1 779,60 €	*Devis n° SIE2025DE1594 (signé)*	*17/10/2025*
21838	Autre Matériel informatique	1 045,36 €		
TEC/MAIRIE	sauvegarde Cloud SIE NAS Mairie	720,00 €	*Devis n° SIE2025DE1952 (signé)*	*20/11/2025*
TEC/MAIRIE	Remplacement Disque Dur PC CF COM	162,68 €	*Devis n° SIE2025DE2073 (signé)*	*25/11/2025*
TEC/MAIRIE	Remplacement Disque Dur AM AG	162,68 €	*Devis n° SIE2025DE2221 (signé)*	*19/12/2025*
21848	Autre Matériels de bureau et Mobiliers	9 509,78 €		
TEC/MAIRIE	Amenagement Ergonomique bureau scolaire (ERGO CONSEIL)	2 745,16 €	*Devis du 13/10/2025 (Signé)*	*22/12/2025*
POL/POLICE	Mobilier pour aménagement local de la PM (BURO CONSEIL)	6 764,62 €	*Devis du 26/11//2025 (Signé)*	*08/12/2025*
2188	Autres immobilisations corporelles	34 892,93 €		
TEC/MOBURB	Remplacement silhouettes passage pieton (PIETO)	2 743,20 €	*Devis n° 0-0001831 (Signé)*	*11/09/2025*
TEC/MOBURB	Panneaux d'information (LUMIPLAN)	25 576,80 €	*Contrat du 12/09/2025 (Signé)*	*12/09/2025*
TEC/CTM	Clôture mobile pour diverses manifestations C (GED EVENT)	3 133,01 €	*Devis n° 00037230 (Signé)*	*15/12/2025*
FET/ILLUMI	Rachat d'illumination (21 sur 40 environ) (Facture arrivée)	3 439,92 €	*Devis CDV/111444 (Signé)*	*15/12/2025*
	TOTAL € T.T.C DU CHAPITRE 21 :	140 028,84 €		

Comptes et Services	CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles	Restes à Réaliser 2025	Engagement juridique	Date signature de l'engagement juridique
2031	Etudes et recherches	936,78 €		
URB	*Division parcellaire AI 639 (Meley Strazyma)*	936,78 €	*Devis n°2025-952 (signé)*	*26/09/2025*
	TOTAL € T.T.C DU CHAPITRE 20 :	936,78 €		

Comptes et Services	CHAPITRE 204 : Subventions d'équipement versées	Restes à Réaliser 2025	Engagement juridique	Date signature de l'engagement juridique
20422	Sub d'équip aux personnes de Dt privé	13 500,00 €		
URB/MAIRIE	10 Rue Jean Philippe Rameau (14/08/2024)	1 500,00 €	*Arrêté et formulaire d'acceptation*	*14/08/2024*
URB/MAIRIE	108 Rue Jean-Sébastien Bach (12/02/2025)	2 000,00 €	*Arrêté et formulaire d'acceptation*	*12/02/2025*
URB/MAIRIE	202 rue des Pommiers (05/06/2025)	2 000,00 €	*Arrêté et formulaire d'acceptation*	*05/06/2025*
URB/MAIRIE	63 Rue Wolfgang Amadeus Mozart (10/09/2025)	2 000,00 €	*Arrêté et formulaire d'acceptation*	*10/09/2025*
URB/MAIRIE	8 Rue Courbet (29/09/2025)	2 000,00 €	*Arrêté et formulaire d'acceptation*	*29/09/2025*
URB/MAIRIE	38 Rue Jean-Philippe Rameau (29/09/2025)	2 000,00 €	*Arrêté et formulaire d'acceptation*	*29/09/2025*
URB/MAIRIE	182 rue des Pommiers (27/10/2025)	2 000,00 €	*Arrêté et formulaire d'acceptation*	*27/10/2025*
	TOTAL € T.T.C DU CHAPITRE 204:	13 500,00 €		

Comptes et Services	CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours	Restes à Réaliser 2025	Engagement juridique	Date signature de l'engagement juridique
2312	Agencement et aménagement de terrains	90 194,40 €		
SEBL	AMO construction Salle Polyvalente	38 304,00 €	*Acte d'engagement (signé)*	*14/03/2025*
SEBL	AMO (Gestion des dossiers de subventions)	5 976,00 €	*Contrat du 26/08/25 (Signé)*	*26/08/2025*
VENATHEC	Etude acoustiques (Reste 7484,40€ sur les 10 332€TTC)	7 484,40 €	*Contrat n°25-25-30-1226-JAN (signé)*	*23/06/2025*
Assist Conseil	AMO (Rédaction d'un programme de performance) (Ct de 14 880€TTC)	11 640,00 €	*Devis n°DERH-250527-0927 (Signé)*	*23/06/2025*
CIRSE	Etude Geothermique (CIRSE Environnement)	768,00 €	*Devis n°IC 25/279 (Signé)*	*16/06/2025*
RAFFNER	Réalisation Forage sonde test géothermie	26 022,00 €	*Devis 9334 (Signé)*	*01/12/2025*
	TOTAL € T.T.C DU CHAPITRE 23 :	90 194,40 €		

TOTAL € T.T.C DES CHAPITRES 20, 21, 23, 204 :	*244 660,02 €*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

PARTIE 3 : GESTION ET STRUCTURE DE LA DETTE

1- LA STRUCTURE ACTUELLE DE LA DETTE COMMUNALE

Pour rappel, les résultats du compte administratif 2020 ont renforcé la volonté affirmée de réaliser pendant le mandat d'importants projets d'investissement sachant de plus, que les taux d'intérêts relativement bas de l'époque ont conduit la municipalité à souscrire un emprunt d'un montant de 2 millions d'euros lors de l'exercice 2021.

Cet emprunt a été contracté sur 20 ans au taux fixe de 0,79% et génère des annuités de remboursement pour la Commune de 100 000 € en capital et d'environ 15 000 € en intérêts.

1-1 Encours de dette et pluri annualité

En 2026, 15 remboursements d'emprunt sont encore en cours.

Le remboursement des intérêts d'emprunt est une dépense obligatoire, il est prévu en section de fonctionnement au compte 66111 (chapitre 66).

Le remboursement du capital d'emprunt est une dépense obligatoire, il est prévu en section d'investissement au compte 1641 (chapitre 16).

Ce remboursement d'emprunt en capital doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT).

A noter que seule la section d'investissement peut être financée ou équilibrée par l'emprunt. Il est interdit d'équilibrer la section de fonctionnement par le recours à l'emprunt.

Le niveau actuel d'endettement de la commune est maitrisé comme en atteste les chiffres ci-dessous :

Le montant annuel prévu en 2026 au titre du remboursement de l'annuité de la dette en capital est de 358 934,65 € (somme prévue en dépenses d'investissement au chapitre 16).

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif	Compte Administratif
	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Encours de dette au 31/12	3 545 315 €	3 927 253 €	4 327 183 €	4 723 539 €	5 109 663 €	3 449 671 €	3 751 914 €	4 040 879 €
Emprunt réalisé					2 000 000 €			325 000 €
Epargne Brute (CAF Brute)	928 496 €	1 144 381 €	1 489 371 €	964 600 €	1 114 636 €	970 651 €	699 166 €	615 988 €
Capacité de désendettement	*3,82*	*3,43*	*2.91*	*5.09*	*4.74*	*3.64*	*5.37*	*6.56*
Encours de la dette / Epargne brute (Nombre d'année nécéssaire pour rembourser intégralement notre dette, si nous décidions de consacrer chaque année l'intégralité de notre CAF brut à cette fin). Un chiffre inférieur à 6 est considéré comme très bon, un chiffre supérieur à 12 signifie une situation qui commence à se dégrader								
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 349 292 €	6 311 180 €	6 346 950 €	6 076 301 €	5 843 559 €	5 588 795 €	5 514 038 €	5 399 367 €
Ratio d'endettement	*55,84%*	*62,23%*	*68,18%*	*77,74%*	*87,44%*	*61,17%*	*68,04%*	*74,84%*
Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement (Part que repésente notre endettement par rapport à nos recettes courantes annuelles de fonctionnement								
capital de la dette remboursé sur N	381 938 €	399 930 €	396 356 €	387 861 €	339 945 €	305 113 €	349 700 €	330 842 €

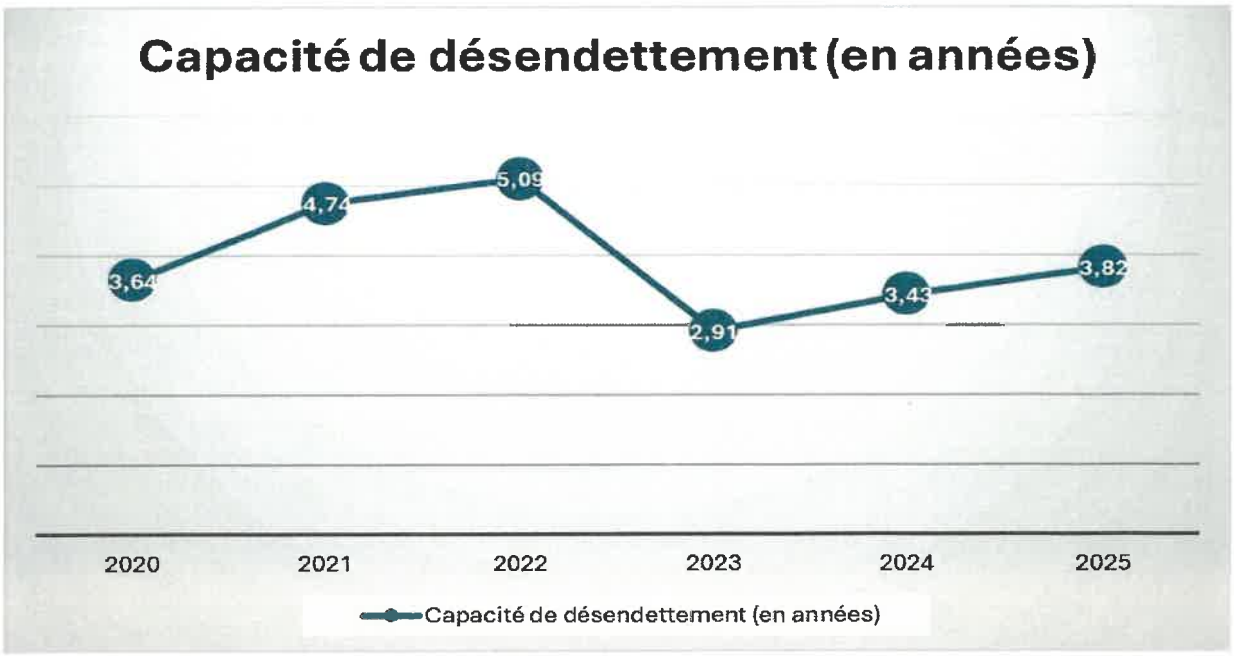

Le seuil d'alerte étant de 12 années, la capacité de désendettement de Homécourt est donc très bonne et traduit une gestion saine et une parfaite maitrise de sa dette.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Endettement pluriannuel				
Exercice	Capital restant dû au 01/01	Annuité Totale	Dont Intérêts	Dont Capital
2020	3 753 526,84 €	439 155,20 €	136 973,31 €	302 181,89 €
2021	3 451 344,95 €	468 627,72 €	128 682,80 €	339 944,92 €
2022	5 111 400,03 €	514 861,95 €	127 000,60 €	387 861,35 €
2023	4 723 538,68 €	513 724,72 €	117 368,82 €	396 355,90 €
2024	4 327 182,78 €	506 284,49 €	106 354,72 €	399 929,77 €
2025	3 927 253,01 €	477 140,72 €	95 202,88 €	381 937,84 €
2026	3 545 315,17 €	440 603,57 €	81 668,92 €	358 934,65 €
2027	3 186 380,52 €	410 769,67 €	71 479,61 €	339 290,06 €
2028	2 847 090,46 €	347 584,40 €	61 246,77 €	286 337,63 €
2029	2 560 752,83 €	344 065,22 €	53 519,09 €	290 546,13 €
2030	2 270 206,70 €	312 313,06 €	46 194,60 €	266 118,46 €
2031	2 004 088,24 €	301 138,49 €	39 526,36 €	261 612,13 €
2032	1 742 476,11 €	295 171,37 €	32 950,78 €	262 220,59 €

Il faut souligner la baisse importante à venir du montant des annuités d'emprunt.

En effet, entre 2026 et 2027, 3 emprunts en cours arriveront à échéance (2 en 2026 et 1 en 2027) faisant ainsi baisser notre annuité 2028 de 93 019 € par rapport à celle de 2026.

Soit autant de ressources nouvelles pour de futurs dépenses de la municipalité ou pour emprunter à nouveau.

1-2 Les ratios de la dette

Le Ratio 5 : Encours de dette

Soit le capital restant dû au 31 décembre de l'exercice / population DGF (6315 habitants pour 2025) :

Ville de Homécourt en 2023 : 686 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Ville de Homécourt en 2024 : 624 €

Ville de Homécourt en 2025 : 561 €

Moyenne nationale des Communes ni touristiques ni de montagnes (3 500 à 10 000 habitants) en 2024 : ***666 €***

Moyenne nationale des Communes métropolitaines de 5 000 à 10 000 habitants en 2024 : ***768 €***

Source DGCL, données DGFIP année 2024

Le Ratio 11 - taux d'endettement :

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure la charge de la dette d'une commune relativement à sa richesse

Ville de Homécourt en 2023 : 68,18 %

Ville de Homécourt en 2024 : 62,23 %

Ville de Homécourt en 2025 : 55,80 %

Moyenne nationale des Communes ni touristiques ni de montagnes de 3 500 à 10 000 habitants en 2024 : ***56.80 %***

Moyenne nationale des Communes métropolitaines de 5 000 à 10 000 habitants en 2024 : ***58,60%***

Source DGCL, données DGFIP année 2024

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

2- SIMULATION EN CAS DE NOUVEL EMPRUNT DE 3 MILLIONS

Simulation avec emprunt de 3 millions d'euros contracté fin 2026 et dont le remboursement débute en 2027 au rythme de 150 000€ de capital par an sur 20 ans.

Vision pluriannuelle			
Exercice	Capital restant dû au 31/12 (Avec 3M)	CAF Brute (Estimative)	Capacité de désendettement (en années)
2025	3 545 315 €	928 496 €	3,82
2026	6 186 381 €	800 000 €	7,73
2027	5 697 090 €	800 000 €	7,12
2028	5 260 753 €	800 000 €	6,58
2029	4 820 207 €	800 000 €	6,03
2030	4 404 088 €	800 000 €	5,51
2031	3 992 476 €	800 000 €	4,99

Dans cette simulation la Capacité d'Autofinancement Annuelle (CAF) Brute a été estimée prudemment à 800 000 € pour les années à venir.

Pour rappel notre CAF brute annuelle sur les derniers exercices était de :

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
928 496 €	1 144 381 €	1 489 371 €	928 797 €	1 078 710 €	948 224 €	699 166 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

PARTIE 4 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est une étape de transparence démocratique, d'échanges d'idées mais aussi de vérité.

Il permet de dialoguer, d'expliquer et de débattre des choix importants et structurants qui orienteront notre action pour l'année 2026.

Il précise les axes et la continuité de nos actions qui structureront notre prochain budget qui sera ambitieux et réaliste au service des besoins croissants de la population et du développement de la ville. La finalisation du budget primitif est en cours et s'inscrira dans le cap des orientations budgétaires débattues, ce jour.

Homécourt, une ville à vivre.

En fonctionnement :

1. **Fonctionnement de l'institution.**

   La municipalité a veillé au suivi de sa politique ressources Humaines :

   - Gestion des effectifs
   - Modification du Régime indemnitaire (RIFSEEP)
   - Mise en place de la Charte de prévention et de lutte contre le harcèlement moral et sexuel
   - Participation employeur à la prévoyance des agents
   - Frais de déplacement des agents

2. **L'école demeure un lieu et un temps d'éducation fait d'apprentissages, d'émancipation, d'intégration et de découvertes ainsi nous poursuivrons notre cap en faveur d'une pleine réussite scolaire de tous les élèves d'Homécourt. Nous déploierons un budget 2026 conséquent pour la mise en œuvre d'une batterie de mesures concrètes qui concourent à accompagner des enseignements de qualité et de fournir des conditions d'accueil confortables pour les élèves et la communauté éducative.**

Des écoles modernisées et contemporaines :

- Poursuite de la numérisation des salles de classes des primaires par l'installation d'ENI et fournitures d'outils pédagogiques aux enseignants.
- Changement de la toiture de l'école maternelle CASANOVA

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

- Transformation de la fresque murale de l'école maternelle Louise Michel par Thibaut de la Corbière.
- Réfection des salles de classes par nos agents municipaux.
- Des personnels communaux (ATSEM et personnels d'entretien), mise à disposition, en nombre dans les écoles.

Des dispositifs communaux pour amortir le cout de la scolarité :

- Un transport communal gratuit (85 000 €/an),
- Des subventions aux 6 coopératives scolaires pour l'achat de petits matériels aux élèves.
- Un kit de fournitures scolaires à tous les collégiens.
- Différents bons d'achats attribués aux élèves de la maternelle au supérieur.

Des soutiens financiers autour des enjeux éducatifs :

- Apprendre à nager, sorties de découvertes pédagogiques et voyages scolaires.
- Ouverture à l'éducation artistique et culturelle pendant le temps scolaire.
- Nous serons attentifs à la mise en place d'une restauration de qualité et diversifiée au périscolaire.

3. **La ville d'Homécourt est riche d'un tissu associatif et sportif qui dynamise la ville et ses quartiers. Impliquant la jeunesse, il permet l'épanouissement personnel et le renforcement du lien social. Ainsi nous poursuivrons l'accompagnement de cette dynamique par :**

- Des subventions directes à l'ensemble des structures.
- Mise à disposition de locaux dans le bâtiment Jean Jaurés, gratuits, chauffés.
- Entretien, mise aux normes et rénovation des infrastructures sportives.
- Poursuite de l'Installation d'infrastructures ludiques dans les quartiers de la Ville.

4. **La ville d'Homécourt s'anime et rayonne grâce à la mise en œuvre d'un programme d'événements, de fêtes et de spectacles populaires qui enchantent les habitants.**

- Activités du 14 juillet. (4000 participants)
- Ginguette du 15 Aout
- Marchés de printemps, de fin d'année.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

- Spectacle de Noel aux enfants.
- Différents salons du mariage, du livre etc ..et dès 2026 un salon du vin et de la gourmandise.

5. **Depuis 2020, la ville d'Homécourt gagne des habitants grâce à son attractivité mais elle n'échappe pas au vieillissement de sa population, comme la plupart des villes du Grand Est. Ainsi elle veut répondre aux besoins spécifiques des ainés et faire en sorte qu'ils vivent tranquillement et en bonne santé à leur domicile. Cette politique publique est une priorité que nous voulons renforcer.**

- Renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et faciliter le lien inter générationnel.
- Faire participer le mieux possible, nos ainés, à la vie de la cité
- Renforcer les actions qui favorise le lien social : Repas, colis aux Ainés, Voyage découverte et soutien aux animations du Cercle des Séniors.

6. **Lutter contre la désertification médicale par le développement d'une offre de santé pour tous, en proximité.**

- Etude sur la création d'une maison de santé communale.
- Mise en place de mesures de prévention en santé pour la population.

7. **La Solidarité est une valeur commune et un choix collectif d'Homécourt. Nous poursuivrons en 2026 à faire de l'accompagnement, du lien et de la justice sociale les fondements de notre action publique.**

- Confortation du budget du CCAS (+ 67% /2019) pour la mise en place de mesures de soutien directs aux plus fragiles dans un contexte de forte inflation alimentaire et énergétique.
- Accompagnement accru des associations caritatives.
- Bourses aux étudiants sur critères sociaux.

8. **La Police Municipale.** Les agents de la police municipale agissent sous l'autorité du maire et ont pour missions la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

- Confortation de l'équipe, composée de deux agents de police et d'un ASVP, ce service veille à assurer des missions de proximité en privilégiant la prévention à la répression.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

- Elle assure une gestion du Centre de Surveillance Urbain et de nos 36 caméras.
- Elle encadre nos manifestations municipales et verbalise les infractions.
- Installation d'une antenne de la Police Municipale en proximité du collège dès avril 2026.

En investissement :

La programmation doit prévoir des investissements annuels (récurrents et courants) correspondant au renouvellement de matériels, aux remplacements programmés, aux mises aux normes et aux petites opérations d'investissements indispensables au maintien du patrimoine communal.

Les crédits qui y seront réservés témoigneront de la politique volontariste de préservation des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, des équipements sportifs et scolaires.

Il sera fait alors une approche équilibrée en combinant équipements structurants et investissement courant.

La programmation d'investissement sur une période pluriannuelle incarnera les priorités du mandat soit principalement :

- Préservation et amélioration du cadre de vie
- Garantie d'un service public moderne, accessible et efficace par des bâtiments adaptés et conformes
- Préservation de l'environnement
- Entretien et réfection de voiries
- Construction de la salle polyvalente
- Opérations de requalification urbaine

1) La construction d'une salle polyvalente :

La principale orientation budgétaire s'articulera autour de la construction d'une salle polyvalente avec un début de travaux prévu en 2027.

Cette structure sera ouverte également aux associations, à la cantine périscolaire en étroit partenariat avec la Communauté de Communes.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

A ce jour, la commune dispose de la maitrise foncière, des études ont été réalisées et le marché public sous forme de Concours d'Architecture est en cours de rédaction.

2) La programmation des principaux autres investissements :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

	2026	2027	2028
Voiries			
Rue du Boucau	142 000		
Rue Kennedy	230 000		
Rue Garibaldi et J. Moulin	Département		
Rue Carnot		300 000	
Rue Lionel Billas		150 000	
Rue Thorez (partie)		X	
Rue de Rombas (fin)			X
Sécurité / Video protection			
Conformité électricité bâtiments communaux	60 000		
Sécurisation voirie / trottoirs	35 000	35 000	35 000
Equipement caméras	25 000	25 000	25 000
Environnement			
Aire de lavage CTM	35 000		
Etude végétalisation cours d'école	X		
Etude aménagement arrière Jean Jaurès	X		
Projet photovoltaique sur Jean Jaurès	35 000		
Ecoles			
Toiture Casanova	100 000		
Ecole Louise Michel		50 000	
Ecrans Numériques Interactifs dans chaque classe primaire	7 500	7 500	7 500
Aménagements - requalifications - divers			
Parking à l'arrière du collège			X
Accès salle polyvalente - piste cyclable			250 000
Aires de jeux - mobiliers	25 000	25 000	25 000
Requalif. Urbaine - Rue de la C. de Paris	100 000	100 000	100 000
Etude potentielle reconstruction passerelle	X		
Travaux divers et récurrents	150 000	150 000	150 000

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Cette programmation à intervenir reposera sur un modèle de financement conforme aux pratiques des collectivités territoriales et comprenant :

- La mobilisation de l'autofinancement
- La mobilisation optimisée des subventions
- Un lissage maitrisé dans le temps
- Le recours à l'emprunt

Conclusion

La situation budgétaire de la commune est saine car rigoureuse. Elle permet d'engager la réalisation d'un programme d'investissement particulièrement conséquent ces dernières années, sans emprunt et grâce à une solide capacité d'autofinancement. Pour autant les contraintes liées à l'augmentation de nos charges subies due à l'inflation énergétique ainsi qu'aux mesures nationales décidées par l'Etat pour la valorisation des salaires des fonctionnaires ainsi que la prise en charge conséquente de la CNRACL pour rééquilibrer les comptes des caisses de retraite, en particulier celle des agents titulaires de la fonction publique territoriale dégradent les marges de manœuvres financières de la ville. Si nous pouvons saluer ces mesures sociales visant à redonner du pouvoir d'achat aux agents communaux, il n'en demeure pas moins que ces mesures sont d'abord supportées par le budget communal sans aucune compensation de l'Etat.

Dans un contexte de forte incertitudes budgétaire nationale liée à la loi de finances de 2026, la préparation du budget primitif 2026 est guidée par la prudence et la préservation des équilibres financiers tout en optimisant l'allocation de ressources auprès de nos partenaires financiers tout en sachant que l'année 2026 risque d'être complexe pour tous. Les recettes attendues notamment pour les dotations de l'Etat et les recettes fiscales sont encore incertaines.

Malgré ces difficultés, la commune reste attachée à ne pas augmenter la fiscalité. L'évolution des dépenses de fonctionnement sera contenue et maitrisée en maintenant la qualité des actions et des services déployés pour l'amélioration des besoins de vie de nos habitants. Ainsi nous préservons les marges de manœuvre nécessaires au financement des opérations d'investissements à venir dans le cadre d'un nouveau mandat alors que des chantiers d'avenir s'ouvrent pour Homécourt.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026

Le projet d'investissement prévisionnel sur 3 ans traduit à la fois la fin des opérations d'ampleur du mandat qui se termine et l'ambition des projets à mener pour l'avenir en faveur d'équipements et de services à destination des Homécourtois

Ainsi, le projet de budget 2026 visera à conforter nos politiques de solidarité en faveur de plus fragiles, de la réussite scolaire et du pouvoir d'achat des familles. Il ajustera les dépenses de fonctionnement pour conserver un niveau d'autofinancement suffisant garant d'une capacité solide d'investissement pour des projets d'avenir pérennes (Salle polyvalente, maison de santé communale, achat de la Solpa...)

L'ambition de ce projet de budget primitif en construction se fera sans augmentation des taux communaux des impôts locaux, inchangés par rapport à 2025.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/03/2026 à 11h56
Réference de l'AR : 054-215402637-20260226-20260226_01-DE
Affiché le 06/03/2026 ; Certifié exécutoire le 06/03/2026